

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3397 - VENDREDI 28 DÉCEMBRE 2018

CONSEIL DES MINISTRES

Nomination de nouveaux directeurs généraux aux Douanes et aux Impôts

Guérolé Mbongo Koumou et Ludovic Itoua ont été nommés respectivement directeur général des Douanes et des droits indirects et directeur général des Impôts au cours du Conseil des ministres de fin d'année, tenu hier

sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Gusso. Lauric Ngouembé a, quant à lui, été nommé inspecteur général des finances. Hormis ces mesures individuelles prises au titre du ministère des Finances et du

budget, le Conseil des ministres a examiné et adopté des projets de loi et de décret dans les domaines de la Justice et des droits humains, des PME, du Plan et de la statistique, des Finances et des Sports. [Page 3](#)

DROITS DE L'HOMME

La commission nationale renouvelée

Dans un décret publié le 26 décembre 2018, le président de la République a procédé à la nomination des nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'homme.

Issus des institutions de la République, des ministères, des organisations non gouvernementales, de la société civile ainsi que des organisations associatives juvéniles et des milieux des peuples autochtones, ces membres qui sont au nombre de soixante-six avec voix délibératives contre quatorze avec voix consultatives, ces membres participeront au fonctionnement régulier de la Commission nationale des droits de l'homme en attente d'une nouvelle équipe dirigeante.

[Page 2](#)

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Une affluence remarquable dans les marchés de Brazzaville



Des gens au marché Poto-Poto

Provenant des différents coins de la ville, la population prend d'assaut, à quelques jours des fêtes de la Saint-Sylvestre et du Nouvel An, les supermarchés et autres lieux de vente des produits de consommation.

Une ambiance particulière qui marque une césure avec celle d'avant Noël où les marchés étaient clairsemés, les vendeurs désespérés et les acheteurs désemparés.

[Page 2](#)

Éditorial

J-2

[Page 2](#)

REVENDEICATIONS SOCIALES

L'indemnisation des expropriés de Kintélé programmée en 2019



Les expropriés non indemnisés pendant leur manifestation/Adiac

Devant la primature où ils ont organisé hier un sit-in rythmé par un concert de casseroles en guise de protestation, les expropriés non indemnisés du site du Complexe sportif de Kintélé ont appelé le gouvernement au respect de la constitution par le paiement de leurs droits de propriété. Pour apaiser la co-

lère des manifestants visiblement surchauffés, la primature, par le biais de ses services, a rassuré les représentants du collectif des expropriés que leur dossier n'est pas classé dans les oubliettes et leur indemnisation figure parmi les priorités du gouvernement pour l'année 2019. [Page 16](#)

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le chef de l'Etat Denis Sassou N'Gusso délivre demain le message à la Nation devant le Parlement réuni en congrès

JUSTICE

Installation ce vendredi des membres de la Cour constitutionnelle

Editorial

J - 2

Que tous les regards se tournent en cette fin d'année vers la République démocratique du Congo (RDC) n'a rien de surprenant étant donné la position stratégique que le pays occupe en plein cœur de l'Afrique. Mais que les nations qui l'entourent se coalisent afin de l'aider à résoudre dans la paix et l'unité les problèmes infiniment complexes qu'il lui faut surmonter pour renouveler sa gouvernance interne est pour le moins rassurant. L'Histoire, la grande Histoire, en prendra note et l'inscrira certainement dans ses annales comme une étape importante sur la longue route de l'émergence que suit cette partie du monde.

Nul ne peut dire ce qu'il sortira des urnes dimanche si, du moins, les différents scrutins prévus par la Constitution ne sont pas une fois de plus reportés comme le craignent de nombreux observateurs de la scène congolaise. Mais l'attention que leur portent tous les pays du Bassin du Congo, de la Région des Grands Lacs et de l'Afrique australe, prouve que quelque chose bouge enfin dans le processus aussi complexe que difficile de l'intégration régionale qui elle-même déterminera demain l'avenir du continent tout entier.

La réunion qui s'est tenue le 26 décembre à Brazzaville et qui a réuni autour d'une même table, à l'invitation de Denis Sassou N'Guesso et de Hage G. Geingob, les chefs d'Etat et les représentants de la Cigr - Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs - et de la SADC - Commission de développement de l'Afrique australe - témoigne de l'attention que portent désormais à cette démarche les plus hautes autorités des pays qui entourent la RDC. Si elle ne traduit pas leur volonté de s'immiscer dans la gouvernance interne du Congo démocratique, elle confirme le fait que chacun d'eux a pris la juste mesure des conséquences que pourraient avoir une mauvaise gestion ou un nouveau report de l'élection chez leur voisin.

De la même façon que le Bassin du Congo a entrepris de se doter d'un Fonds bleu qui va lui permettre de coaliser ses forces dans la bataille vitale qui s'engage pour la protection de l'environnement, de la même façon le Sommet qui vient de se tenir à Brazzaville se traduira demain par une coordination des actions diplomatiques visant à stabiliser l'immense espace géographique et humain au cœur duquel nous nous trouvons. Au-delà du scrutin du 30 décembre en RDC, c'est bien cet enjeu qui se précise.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES INSTITUTIONS

Nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a publié, le 26 décembre, le décret portant nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme. Soixante personnes issues de l'administration publique, des organisations de la société civile et de la presse font partie de la nouvelle équipe.

Dans le décret n°2018-480 du 26 décembre 2018, le nom du président de la Commission nationale des droits de l'homme et du bureau de l'institution n'y figure pas. Le texte concerne exclusivement les membres devant participer au fonctionnement régulier de cette institution constitutionnelle.

Parmi les soixante désignés, quarante-six sont dits membres avec voix délibérative. Ils représentent, entre autres, la présidence de la République, le Sénat, la primature, l'Assemblée nationale, le ministère

de la Justice, les ONG œuvrant dans la protection des droits de l'homme, les organisations associatives juvéniles ainsi que la presse publique et privée.

Les quatorze restants ont le statut de membres avec voix consultative. Ceux-ci, pour leur part, proviennent, entre autres, des ministères à vocation sociale, de celui de l'Economie, des Finances, de la Défense nationale, de ceux en charge de l'Intérieur et des Affaires étrangères, du Haut-Commissariat à l'instruction civique et de bien d'autres départements ministériels et structures y afférentes.

Rappelons que cette institution était dirigée par l'ancien ministre de la Justice et des droits humains, Jean Martin Mbemba, en exil et condamné par contumace, il y a quelques mois, dans une affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Firmin Oyé

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

De l'ambiance dans les marchés de Brazzaville

Contrairement à l'avant-Noël où les marchés de la ville capitale étaient peu animés, le réveillon du 31 décembre au 1er janvier s'annonce plutôt bruyant. En témoigne l'affluence des gens dans les marchés et supermarchés de la ville.

Au marché de Poto-Poto, par exemple, autour de 10h30, on pouvait voir des adolescents accompagnés en majorité de leurs parents, en train de côtoyer des boutiques devant lesquelles chaussures et vêtements sont exposés à même le sol pour attirer les clients.

Par ailleurs, l'on pouvait constater, d'une part, des boutiques de mèches (perruques et tissages...) envahies, quant à elles, par de jeunes dames dont certaines ont du mal à faire un choix, vu la diversité des marques. D'autres part, une ligne de femmes en attente devant des salons de coiffure. Bourrés de part et d'autres, les couloirs dudit marché étaient également sollicités par d'autres acheteurs venus



Une affluence des gens au marché Poto-Poto

s'approvisionner en produits alimentaires. « Si tous les mois pouvaient ressembler à la période des fêtes, on ne se plaindrait plus », a lancé une vendeuse de poulet à son ami.

Comme dans les marchés, les supermarchés sont également envahis par des clients venus de tout bord pour s'approvisionner tant en vêtements et chaussures qu'en produits frais. Tous sortent avec un sac à moitié ou presque rempli. Abordé, le caissier principal d'un supermarché a

confié que les recettes journalières qui avaient considérablement baissé avant la fête de Noël se sont nettement améliorées depuis la dernière paie des fonctionnaires de l'Etat. « N'eut été la paie, les fêtes seraient moches », a-t-il lancé.

Cet engouement dû au paiement des salaires par l'Etat, la semaine dernière, fait notamment le bonheur des commerçants contents d'évacuer leurs marchandises.

Lopelle Mboussa Gassia

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 27 décembre 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 27 décembre 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi au titre du ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Un projet de loi d'orientation au titre du ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale ; Un projet de décret au titre du ministère des Finances et du budget ; Un projet de décret au titre du ministère des Sports et de l'éducation physique. Des nominations au titre du ministère des Finances et du budget.

En cette fin d'année 2018, le Conseil des ministres poursuit avec constance et assiduité le lent travail de structuration de l'environnement institutionnel qui doit puissamment insuffler force, vigueur et cohérence aux institutions voulues par le peuple avec la consécration de la Constitution du 25 Octobre 2015.

A cet égard, l'on peut relever que le texte présenté par le ministère de la Justice met en exergue les principes de bonne gouvernance et de transparence inscrits au fronton de la Nouvelle République, en ce qu'ils doivent permettre, par une gestion responsable de nos finances publiques, d'amorcer un développement inclusif et durable de notre pays.

Dans la même logique de mise en cohérence de l'action des pouvoirs publics, tout entiers tournés vers le soutien à une économie créatrice de richesses et pourvoyeuse d'emplois, le ministère des PME a soumis au Conseil des ministres un texte d'appui à l'initiative privée. Ce texte a pour vocation de mettre à la disposition des acteurs économiques des mécanismes à même de répondre au lancinant problème de financement de leurs projets les plus importants dans la vie quotidienne de nos compatriotes, à savoir le secteur foisonnant des petites et moyennes entreprises.

Il en est de même du texte soumis à l'examen du Conseil par le ministère du Plan. En effet, quelles chances de succès donnerait-on à des politiques publiques auxquelles ne seraient pas adossés les outils de monitoring permanent de leur efficacité, instruments si nécessaires à leur évaluation ?

Après ce propos introductif, entrons à présent dans le contenu des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour jeudi 27 décembre 2018.

I/- Ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones **Projet de loi fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques**

Invité à prendre la parole par le président de la République, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a d'emblée rappelé aux membres du Conseil des ministres qu'une gestion saine des finances publiques est avant tout soumise à des principes de responsabilité et de transparence.

Ce souci anime constamment les plus hautes autorités de notre pays. C'est dans cette optique qu'avait été adoptée la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant Code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

C'est ce cadre conceptuel global qui amène les pouvoirs publics à proposer la mise en place d'une commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Ainsi, le projet de loi soumis à l'examen et approbation des membres du Conseil des ministres a pour objet de fixer les attributions, la composition et le fonctionnement de ladite commission.

Organe indépendant jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la commission a, entre autres, pour missions : de recueillir et de diffuser les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ; de requérir toute expertise pour la validation des informations publiées relatives aux recettes et aux dépenses publiques ; enfin, de diligenter toute enquête, en cas de violation de la transparence et de la bonne gouvernance.

Dirigée par un président élu pour une durée de six ans non renouvelables, la commission est composée de onze membres, eux-mêmes choisis pour un mandat de quatre ans non renouvelable. Ils sont désignés à raison de : deux par le président de la République, un par le président du Sénat, un par le président de l'Assemblée nationale, un par le Premier ministre, la commission inclut deux représentants de la société civile, deux professionnels désignés par la presse indépendante, et deux personnalités choisies en fonction de leur expérience dans les domaines de l'audit et du contrôle financier.

Concluant son propos, le ministre Bininga a informé le Conseil des ministres que la commission élabore un rapport général annuel d'activités, document adressé au président de la République, aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au Premier ministre et au ministre chargé de la Justice.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Il sera transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel **Projet de loi portant création du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat**

Invitée par le président de la République à prendre à son tour la parole, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites, moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le projet de loi soumis à leur examen concrétise un des principaux engagements du chef de l'Etat, contenu dans son projet de société 'La marche vers le développement », au titre des « réponses aux urgences des temps présents ».

Dans cette optique, le plan d'amélioration de l'environnement des affaires, objectif majeur de l'action des pouvoirs publics, complété par les priorités du Plan national de développement, période 2012-2016 comme le Plan 2018-2022 en cours d'exécution, ont souligné la nécessité de rendre disponibles des crédits et des structures spécialisées afin de favoriser l'éclosion du secteur privé national.

Les orientations données au gouvernement par le président de la République, en vue de rendre opérationnel le Fonds d'impulsion et de garantie, sont à replacer dans le cadre des réformes mises en œuvre depuis quelques années. Ces réformes ont, entre autres, consacré la mise en place de l'agence congolaise de création des entreprises, du guichet unique en charge des procédures de formalisation de la vie de l'entreprise, d'une agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, de la Bourse de sous-traitance, etc.

L'institution du Fonds d'impulsion et de garantie (FIGA en sigle) a pour vocation de permettre l'ouverture de lignes de crédit, dans les établissements spécialisés, crédits destinés à financer ou garantir le financement des entreprises ou de l'artisanat, avec pour public prioritaire les jeunes diplômés sans emploi.

Afin d'assurer la réussite de ses missions, à savoir jouer un rôle essentiel dans le financement des activités économiques nationales, le FIGA aura deux objectifs principaux, à savoir :

Pour le volet « Impulsion et accompagnement » : faciliter, grâce aux différents financements, l'accès des porteurs de projets aux services techniques et financiers nécessaires à la création, la réorganisation, la transmission et l'expansion de l'entreprise ; Pour le volet « Sécurité et garanties » : apporter des garanties complémentaires à celles exigées par les institutions et établissements de crédit qui financent les PME et l'artisanat en général, ainsi que les start-up jeunes pousses entrepreneuriales en particulier.

Ainsi, le dispositif du Fonds permettra à ses bénéficiaires :

D'élaborer des dossiers bancaires permettant la levée de financements ; D'apporter des garanties telles que requises par les dispensateurs de crédit et par la réglementation ; De recevoir, en donnant la priorité à l'expertise nationale, le soutien, le conseil, l'accompagnement et le suivi de la création et des premiers pas de l'entreprise, tant pour sa rentabilité et la pérennité de ses activités, que pour le remboursement correct des crédits reçus.

Poursuivant son propos, la ministre Mougany a informé les membres du Conseil des ministres que le FIGA prendra la forme d'un établissement public administratif doté de la personnalité morale et l'autonomie financière.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat,

s'est félicité de la présentation de ce texte, qui marque la volonté des pouvoirs publics de donner corps au développement d'une classe de véritables entrepreneurs parmi les plus jeunes des Congolais. Il a souhaité que la création de ce Fonds ne soit que le premier pas vers la mise en place de mécanismes permettant aux plus dynamiques de nos compatriotes d'accéder à des financements pérennes et garantis.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant création du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale **Projet de loi d'orientation de la performance de l'action publique**

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a indiqué au Conseil des ministres que le texte en projet avait pour racine la loi n°35-2012 du 6 décembre 2012 autorisant la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration, laquelle invite, entre autres, les Etats membres de l'Union africaine à, je cite « améliorer la prestation du service public, lutter contre la corruption, protéger les droits des citoyens en tant qu'usagers de la fonction publique, et à promouvoir la bonne gouvernance », fin de citation.

Le Plan national de développement (PND) 2018-2022, approuvé par la loi n°32-2018 du 1er Octobre 2018, énonce dans son axe visant l'amélioration de la gouvernance, la nécessité de promouvoir des mesures d'encadrement des nouvelles valeurs de gouvernance dans le secteur public.

Afin de renforcer les chances de notre pays de sortir le plus rapidement possible du marasme actuel, l'action publique devra de plus en plus reposer sur un fonctionnement optimal de l'administration et du service public, afin de produire un service amélioré, avec le double objectif d'augmenter la satisfaction des besoins des usagers et d'améliorer la qualité de la dépense publique.

Les objectifs ainsi visés devront être atteints au moyen d'une attention accrue sur les performances des agents du service public, ainsi que sur la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats. Ces deux axes majeurs, complétés par une participation accrue des acteurs concernés, seront le moyen d'améliorer l'efficacité et la responsabilité dans la gestion de l'action publique.

Concluant son propos, la ministre Ebouka-Babackas a indiqué que le texte en examen est une loi d'orientation qui fixe les objectifs majeurs des pouvoirs publics en matière de performance de l'action publique, et qui circonscrit précisément le champ d'application et le périmètre des outils ainsi mis en place.

Prenant acte de ce projet important pour le renforcement des capacités de l'administration congolaise et de ses structures, le président de la République a demandé que ce projet soit complété par la mise en place d'une commission de suivi-évaluation placée sous l'autorité directe du chef de l'Etat, et ce afin qu'en tant que premier magistrat de la nation, celui-ci soit à même de suivre et de piloter cet important volet de la réforme de l'Etat.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi d'orientation de la performance de l'action publique. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

IV/- Ministère des Finances et du Budget

Projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société Tao Bao, située à Matombi, district de Loango, département du Kouilou

Prenant à leur tour et successivement la parole, MM. Calixte Nganongo et Pierre Mabiala, respectivement ministre des Finances et du budget et ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, ont informé le Conseil des ministres du fait que la société de droit congolais dénommée Tao Bao entend mettre en œuvre à Matombi, district de Loango, département du Kouilou, la construction d'une installation portuaire destinée à des activités de pêche industrielle.

A cet effet, elle a sollicité une autorisation expresse d'occuper une dépendance domaniale publique d'une superficie de soixante-quinze mille neuf cent trente-huit virgule quarante-sept mètres carrés, soit sept hectares, cinquante-neuf ares et trente-huit centiares, afin de concrétiser son projet, ledit projet par ailleurs évalué à deux milliards de frs CFA.

Constatant, par ailleurs, que le projet envisagé sera créateur d'emplois directs et indirects, le Conseil des ministres accepte de délivrer l'autorisation sollicitée, et ce pour une durée de vingt ans renouvelable, moyennant paiement d'un loyer et d'un cautionnement, et ce conformément à l'article 18 du décret n°2005-515 du 26 octobre 2005, fixant les modalités d'occupation du domaine public.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société Tao Bao, située à Matombi, district de Loango, département du Kouilou.

V/- Ministère des Sports et de l'éducation physique

Projet de décret portant instituant des Journées nationales de la marche sportive de santé pour tous

Prenant la parole, M. Hugues Nguélondé, ministre des Sports et de l'éducation physique, a sollicité du Conseil des ministres l'institution d'une « Journée nationale de la marche sportive de santé pour tous ».

Confronté, d'une part, à la recrudescence des maladies cardiovasculaires (tension artérielle par exemple) ou à des affections de type diabète et, d'autre part, à la nécessité de lutter contre des facteurs précurseurs du type obésité, notre pays doit se mobiliser afin d'encadrer une pratique saine du sport.

Encouragé dans sa démarche volontariste par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le gouvernement décide donc d'instituer des Journées nationales de la marche sportive de santé pour tous, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret instituant des Journées nationales de la marche sportive de santé pour tous.

VI/- Ministère des Finances et du budget

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au ministère des Finances et du budget

Sont ainsi nommés :

Inspecteur général des finances : **M. Lauric Nguembé**, docteur ès sciences économiques et informaticien ; Directeur général des Douanes et des droits indirects : **M. Guérolé Mbongo Koumou**, docteur ès sciences économiques, jusqu'ici conseiller à la fiscalité et aux douanes au ministère des Finances et du budget. Directeur général des Impôts et des domaines : **M. Ludovic Itoua**, inspecteur principal des impôts de 7e échelon.

Reprenant la parole, le président de la République a souligné que le Conseil des ministres de ce jour, le dernier de l'année 2018 finissante, était l'occasion de dresser un rapide bilan de l'année écoulée, ainsi que de tracer les perspectives de l'année 2019 à venir.

A cet égard, il a replacé l'année 2019 en perspective, donnant des orientations précises aux membres du gouvernement, soulignant notamment le fait qu'à ses yeux, l'année nouvelle sera une étape décisive dans l'accomplissement des principaux axes de son projet de société.

Concluant son propos, le chef de l'Etat a transmis aux membres du gouvernement ses vœux pour l'année 2019, ce à quoi M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a répondu au nom de l'ensemble des ministres, souhaitant au président de la République les vœux les meilleurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 27 décembre 2018

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

NOËL

L'Eglise chrétienne biblique célèbre l'événement sous le signe du souvenir de la naissance de l'enfant Jésus

Tous les enfants du quartier, même les plus défavorisés, ont eu droit, le 25 décembre, à un jouet offert par le pasteur Serge Okengué, responsable de l'église, pour leur permettre de vivre pleinement la célébration de la Nativité.

Des cadeaux de tout genre ont été distribués aux enfants âgés de moins de 4 ans et plus après le culte matinal. Malgré la conjoncture économique actuelle, l'Eglise chrétienne biblique a réussi à relever le défi en communiquant la joie et la paix dans les cœurs de tous les enfants.

« La fête de la Nativité, communément appelée Noël, a été célébrée un peu partout dans le monde par les chrétiens. Nous sommes une église. Le peu que Dieu nous a donné, sans compter la contribution de tous, nous a permis d'acheter les jouets pour faire plaisir aux enfants », a déclaré le pasteur Serge Okengué.

Par la même occasion, il a rendu grâce à l'Eternel Dieu pour ce jour exceptionnel. « C'est le jour où nous célébrons la fête du souvenir de



La distribution des jouets aux enfants

la naissance de notre seigneur Jésus-Christ. Ma joie est grande dans le sens que le monde entier reconnaît qu'il y a un roi qui est né le 25 décembre. Donc, la naissance de Jésus a mis tout le monde d'accord », a-t-il renchérit.

Selon Cathy, une fidèle de cette église, « cette cérémonie entre dans le cadre des actions sociales, dans le but de rendre agréable la vie des familles. Il s'agit de donner un peu de joie aux enfants et montrer aux parents le plaisir d'appartenir à une église ».

Comme chaque année, la dis-

tribution des cadeaux a été précédée par un culte matinal, au cours duquel le pasteur a exhorté les parents à la responsabilité pendant cette période des fêtes de fin d'année. Pour les chrétiens, en effet, Noël est la fête de la naissance de Jésus, à Bethléem. Les récits qui relatent ces événements de la vie de Jésus sont dans les évangiles. Ainsi, la croyance et la foi ont conduit plusieurs parents et leurs enfants à se rendre à l'église pour réfléchir au rôle que chacun peut et doit jouer dans la quête du progrès social.

Yvette Reine Nzaba

Des enfants orphelins des FAC et de la gendarmerie nationale honorés

Le ministère de la Défense nationale a offert, le 24 décembre, des Kits composés des jeux récréatifs et éducatifs aux enfants ayant perdu leurs parents parfois dans des circonstances brutales et tragiques.



Le commissaire colonel Jean Kibangou remettant des jouets à un échantillon d'enfants Adiac

La cérémonie s'est déroulée au Cercle mess des officiers de Brazzaville, sous la présidence du directeur de l'administration générale, le commissaire colonel Jean Kibangou. Les jouets offerts sont destinés à redonner le sourire aux orphelins et aux familles qui ont perdu un être cher. S'exprimant à cette occasion, le directeur de la fonction militaire et de l'action sociale, le commissaire colonel Serge Alain Mbougou Nzambi, a indiqué que ces kits leur offriront des activités ludiques et structurantes, leur permettant également de se socialiser. « Le ministère de la Défense ne ménage aucun effort pour rendre hommage à nos frères d'armes qui nous ont quittés dans des circonstances parfois brutales et tragiques ainsi qu'à

leurs familles. Ces activités jouent un rôle important dans l'épanouissement des enfants. A l'évidence, pendant cette journée, les enfants montreront une réelle joie de vivre avec les parents et les autorités présents ici », a-t-il souligné. Selon lui, les Forces armées congolaises (FAC) et la gendarmerie nationale s'acquittent avec dévouement et abnégation de l'engagement quotidien visant à protéger la nation et les concitoyens. « C'est pour témoigner la reconnaissance à leur engagement que la direction générale de l'administration et des finances a décidé, malgré une conjoncture économique difficile, d'organiser cette année la fête à l'endroit des orphelins », a précisé le colonel Serge Alain Mbougou Nzambi.

Parfait Wilfried Douniama

Cotecna renforce les connaissances des douaniers en analyse d'images

Le séminaire-atelier de renforcement de capacités des douanes congolaises sur la formation des formateurs en analyse d'images organisé par la société Cotecna a pris fin le 21 décembre à Pointe-Noire. Jean-Alfred Onanga, directeur général des douanes et des droits indirects a ouvert l'activité.

Du 17 au 21 décembre, les chefs de bureaux et chefs de services des douanes ont été formés sur la formation des analystes d'images. Une formation initiée par Cotecna Inspection conformément au contrat de prestation signé en 2015 avec la République du Congo qui vise à intensifier le partenariat par des actions de formation des capacités des ressources humaines de l'administration publique et un transfert des compétences afin de faire à terme de l'administration congolaise, une administration autonome et efficace dans l'accomplissement de ses missions régaliennes.

Cette formation a été animée par Saad Bo Sow, expert en la matière qui a déjà formé des douaniers en analyse d'images dans plusieurs pays en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Togo, Niger). Ainsi, pendant



Les douaniers en pleine formation sur l'analyse d'images

cinq jours, il a partagé aux douaniers les fondamentaux théoriques et pratiques de la formation des analystes d'images du scanner. « Vous avez bénéficié de techniques d'encadrement et des outils pédagogiques vous permettant de jouer pleinement le rôle de formateur en analyse d'image au sein de l'administration

des douanes. Vous être bien outillés pour la formation de vos collègues douaniers qui seront appelés à exercer les responsabilités et les fonctions d'analyses d'image dans les centres et sites d'exploitation des scanner », a dit Saïd Youssouf MONDOHA, directeur général de Cotecna.

Appréciant la formation reçue, le douanier Garanch Gamboni, a dit « Dans le cadre de la modernisation de la douane, nous avons un outil qu'on appelle le scanner qui vient compléter le travail des douaniers. De cet outil, sort les images des conteneurs scannés. Ces images là ne sont pas des images ordinaires ou des images photographiques, ce sont des images radioscopiques et ne peuvent être traitées que par des professionnels. Il faut que le douanier soit formé pour pouvoir les interpréter. Cela demande une certaine formation ».

En clôturant le séminaire Léon Goto, directeur de la surveillance douanière au nom du directeur général des douanes empêché félicitant Cotecna a dit « L'effort que vous ne cessez de déployer depuis des années témoigne de l'intérêt que votre société accorde aux questions de renforcement de capacités et de transfert de connaissances aux cadres et agents de l'administration des douanes conformément au contrat de prestation de services avec le Congo et de dire aux douaniers ». Aux douaniers participants à la formation Mr GOTO a insisté « Avec cette formation, vous devenez ainsi les formateurs. L'administration comptera désormais sur vous pour la formation des autres qui n'ont pas eu cette opportunité de bénéficier de ce séminaire ».

Signalons que Cotecna vient de terminer la construction et l'équipement du centre déporté qui abritera les analystes en charge d'analyser à distance les conteneurs scannés depuis les sites d'opération des scanners.

En travaillant dans ce centre déporté hors du site des opérations de scanning, les analystes d'images vont en effectuer leurs analyses de façon objective et professionnelle en dehors de toute collision avec les intervenants et opérateurs. Ce centre sera inauguré au début du mois de janvier 2019 par les autorités congolaises.



La photo de famille après la formation sur l'analyse d'images

FÊTE DE LA NATIVITÉ

Ferréol Constant Patrick Gassakys partage le repas avec les enfants de sa circonscription

De nombreux enfants ont honoré, le 25 décembre, l'invitation du député de la troisième circonscription de Poto-Poto avec lequel ils ont passé quelques moments d'allégresse.

Les invités de Ferréol Constant Patrick Gassakys ont été pour la plupart des enfants scolarisés car, ils ont fait montre de leur intelligence lors de l'émission télévisée au cours de laquelle le député a échangé sur des questions d'actualité avec eux.

Après l'émission télévisée, le député a offert des cadeaux aux meilleurs élèves, cadeaux constitués de documents scolaires, afin de les inciter à travailler et à se documenter davantage parce que la République a besoin d'eux. C'est le cas d'un jeune adolescent de 14 ans qui a obtenu 17 de moyenne.

« Le 25 décembre, nous devons restituer sinon donner aux enfants ce que nous leur devons. C'est leur journée. Voilà pour-



Le député Ferréol Constant Patrick Gassakys s'adressant aux enfants

quoi nous avons trouvé un petit jus à leur partager. Nous avons pensé aussi échanger avec eux au cours d'une émission télévisée. Les enfants m'ont posé des questions pertinentes que poseraient les plus expérimentés d'entre nous. Chaque année, on s'efforce d'organiser de telles activités », a déclaré Ferréol Constant Patrick Gassakys.

En effet, pour le député de Poto-Poto 3, le but de ces retrouvailles était de favoriser le relais à cette jeunesse afin qu'elle vienne avec de nouvelles prédispositions. Dans les prochains jours, il va recevoir les sages de sa circonscription pour faire une sorte de bilan de l'année 2018. Il en fera autant avec les mamans.

Bruno Okokana

SOLIDARITÉ

Les habitants d'Oyo soutiennent la première édition du téléthon sur le Pool

La coordination de l'association Hope Congo a organisé, le 26 décembre à Oyo, dans le département de la Cuvette, une cérémonie symbolique de l'opération de quête de fonds pour le Pool.

L'opération s'est déroulée en présence du maire d'Oyo, Gaston Yoka, et des représentants de toutes les couches de la population de cette ville. En effet, lancée officiellement le 13 novembre à Brazzaville, la première édition du téléthon pour la reconstruction des établissements scolaires détruits pendant les conflits armés dans le département du Pool se clôturera le 30 décembre. Une cérémonie solennelle sera organisée à cet effet au ministère des Affaires étrangères, au cours de laquelle des urnes seront dépouillées, devant un huissier de justice, avec des procès verbaux qui donneront les détails de l'argent récolté et son utilisation. Pour y arriver, l'association Hope Congo était récemment à Pointe-Noire pour susciter l'adhésion des Pontégrins à cette initiative. Déjà, à Brazzaville, plusieurs personnalités, ONG et confessions religieuses y ont déjà contribué. Une initiative vivement saluée par le maire d'Oyo, Gaston Yoka, qui a invité



Le maire Gaston Yoka apportant sa contribution / DR

la population à y adhérer. Pour sa part, à quelques jours de la fin de cette opération, le coordonnateur de Hope Congo, Gildas Mayela, a insisté sur le patriotisme, le vivre ensemble et l'unité nationale. Selon lui, cette action est une façon d'amener les Congolais, dans un élan de solidarité, à prouver aux enfants du Pool qu'ils ne sont pas seuls et de leur montrer qu'il s'agissait d'une cause nationale.

Ainsi, les initiateurs ont mis à la disposition du public les numéros suivants : RIB UBA 30016-06902-90200206274-

94 ; 14-28 pour les abonnés MTN ; 05 347 44 09 pour Airtel Money. Des urnes ont été également posées dans les supermarchés, les pharmacies, les lieux publics, dans les paroisses de l'Eglise évangélique du Congo ainsi que des mosquées à travers le pays. Le but est de permettre aux élèves des écoles de Voula, dans le district de Kinkala; Moubouanissa à Bissinza, dans le district de Goma Tsé-Tsé; de Linzolo, Siassia et Nkoyi Mabaya, de retrouver les bonnes conditions d'apprentissage.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

Les cadres et directeurs formés en gestion hospitalière

La ministre de tutelle, Jacqueline Lydie Mikolo, a clôturé, le 21 décembre, la formation des hauts cadres des structures sanitaires de toute l'étendue du territoire national au Centre inter Etat d'enseignement supérieur en santé publique.

La formation de neuf mois s'inscrivait dans le cadre du renforcement de la gouvernance hospitalière au Congo, un projet mis en œuvre par l'Agence française de développement en vue d'améliorer la permanence et la continuité des soins des services de santé.

capacités en gestion financière et hospitalière au Congo.

Prenant part à cette cérémonie de fin de formation, l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery, a évoqué le renforcement des capacités et la coopération bilatérale qui existe entre le Congo et



Les bénéficiaires de la formation ont, à cette occasion, pris l'engagement d'impulser une nouvelle dynamique pour améliorer le système de santé dans le pays.

Les enseignements, dispensés par des experts venus de France, ont porté sur l'organisation de la production des soins; les enjeux pour les établissements de système de santé du Congo; la comptabilité, le pilotage et le contrôle de gestion des projets; le leadership; la négociation de management des équipes; la mise en œuvre d'une politique d'achat et de maintenance ainsi que la stratégie des ressources humaines.

Le directeur général du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville, Jérémie Mouyokani, a expliqué que cette formation, la première du genre, a permis de poser les bases solides dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et financières ainsi que celle de la logistique et de l'équipement. Il a rappelé que la Convention d'appui au CHU, signée en février 2016, entre le gouvernement et l'Agence française de développement, portait sur dix millions d'euros dont neuf millions destinés aux travaux de réhabilitation des infrastructures, d'eau et d'assainissement et un million consacré à l'amélioration de la gouvernance hospitalière. La durée du contrat était de trente-huit mois et les activités de trente mois à compter de la mission exploratoire réalisée en septembre 2016. Le contrat avait pour objectif, entre autres, de contribuer à l'amélioration des

son pays dans le domaine sanitaire. Le diplomate français a annoncé l'intense travail qui attend le Congo, l'ambassade de France et l'Agence française de développement ainsi que l'arrivée du responsable du secteur santé de l'Agence française de développement en 2019.

Bertrand Cochery a, en outre, remis la feuille de route à la ministre de la Santé et de la population avant d'assurer que le Centre inter Etat d'enseignement supérieur en santé publique avait une place continue dans le dispositif de l'ambassade afin de privilégier les approches régionales.

Jacqueline Lydia Mikolo, dans son mot de clôture, a expliqué que les compétences acquises permettront à ces cadres de mettre en œuvre les lignes d'action de la réforme hospitalière. Elle a rappelé que ce personnel de santé fera face aux faiblesses relevées lors des assises nationales de la santé à Ewo. Parmi celles-ci, figurent l'absence des projets médicaux pour les hôpitaux et districts, des établissements pour les hôpitaux généraux, le faible niveau de fonctionnement des organes de gestion des hôpitaux, des directives procédures et protocoles, la faiblesse du travail en équipe et bien d'autres.

Les bénéficiaires de la formation ont, à cette occasion, pris l'engagement d'impulser une nouvelle dynamique pour améliorer le système de santé dans le pays.

Lydie Gisèle Oko

Le Groupe BGFIBank

ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS

VOUS SOUHAITENT SES

*Meilleurs
Voeux*

2019

Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Équatoriale -
Madagascar - République Démocratique du Congo - Sao Tomé et Príncipe - Sénégal

www.groupebgfibank.com



TIC

Le Cami lance la troisième édition de la Week Tech

La cérémonie a eu lieu, le 20 décembre, sous les auspices du directeur départemental de la Formation qualifiante au ministère de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, Maximin Ngampika, qui avait à ses côtés le délégué à la direction de l'administration scolaire audit ministère, Bieta Milandou.

C'est sur le thème « Pour quel métier de l'informatique es-tu et de vulgariser les métiers de l'informatique. Mais le parcours



Le directeur départemental de la Formation qualifiante, Maximin Ngampika, s'adressant aux apprenants

fait ? » que le Centre d'application aux métiers de l'informatique (Cami) a ouvert sa troisième édition de la Week Tech. Créée en 2015, la Week Tech Cami a pour but de promouvoir

de la Week Tech propose également des pièces d'archives et des documents exceptionnels ainsi que diverses orientations aux métiers de l'informatique. Cette semaine technologique

permet d'explorer le monde des métiers innovateurs de l'informatique et de découvrir l'évolution de la technologie du numérique. Des conférences et des débats sont menés par des professionnels du numérique mais aussi par des auteurs des programmes, éditeurs des codes, informaticiens... Ces rencontres permettent aux professionnels de partager leurs expériences et leurs compétences mais également de réfléchir et débattre des pratiques et des évolutions de leurs métiers. Le but de cette troisième édition est d'entreprendre une stratégie de fidélisation pour conserver la clientèle acquise. Il s'agit aussi d'une stratégie de développement visant à promouvoir l'emploi dans le domaine de TIC, tout en ciblant les métiers émergents de l'informatique.

Les conférences débats portent, entre autres, sur les thèmes « L'actualité sur le monde numérique » ; « Les nouvelles techniques de l'infographie » ; « Le développement Web » ; « La programmation et ses avancées » ; « L'architecture en troisième dimension » ; « La maintenance des ordinateurs et des appareils électroniques sera à l'ordre du jour ». Le week-end techno-

logique étant ouvert au grand public, il permet aux néophytes de rencontrer et converser avec des experts et praticiens aux différents métiers de l'informatique.

Il y a également des ateliers et des démonstrations, notamment assister et participer à la création d'un logo, d'un programme, d'une page Web ainsi qu'à la réalisation d'un plan sur Autocad, à la configuration d'une machine et à la détection des pannes... Cependant, dans le cadre de la réalisation de ce projet, Cami a ouvert un large couloir aux différents métiers de l'informatique et facilité l'accès à un éventail des logiciels performants. « La manifestation Week Tech troisième édition est essentiellement conçue pour orienter les jeunes aux métiers de l'informatique. Mais l'objectif principal de cette troisième édition, c'est l'orientation. La Week Tech Cami doit aussi interpeller et rassembler un public plus large et non expert, c'est-à-dire toute personne intéressée par les métiers de l'informatique. En effet, avec l'avènement de l'ordinateur, on demande de plus en plus à chacun de composer et de faire valoir son talent. Le monde du numérique n'est plus une affaire des spécialistes mais il touche égale-

ment des amateurs, appelés à être capables de devenir de bons praticiens, à condition qu'ils puissent acquérir une certaine éducation aux différents métiers de l'informatique », a déclaré Arsène Vembe Moukouma, coordonnateur du Cami.

Le directeur départemental de la Formation qualifiante a, pour sa part, invité les apprenants à prendre massivement part à cette session car l'informatique est très important dans la vie de l'homme. « Quel est le métier de l'informatique pour lequel tu veux te spécialiser ? Hier, ça ne se faisait pas, aujourd'hui il y a un centre d'informatique qui le fait, qui vous apprend l'informatique. La formation qualifiante donne la possibilité aux jeunes qui n'ont pu avoir de la place à la Fonction publique de se prendre en charge. C'est sa son importance. Je vous demande d'être attentifs afin de pénétrer les thèmes qui vont être développés », a-t-il déclaré au lancement de la Week Tech. Précisons que c'est depuis le 17 décembre que les stagiaires sont en formation Week Tech dans les ateliers suivants : Word press (dédié uniquement aux filles et femmes), Access et Power print (pour tout le public).

Bruno Okokana

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

AGENCE DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE CENTRALE
ASSA-AC

Le Directeur Général

N° 0403/18/ASSA-AC/DG/

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Le Directeur Général de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), institution spécialisée de la CEMAC dont le siège est à Ndjamen, lance un avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un :

- Contrôleur Financier ;
- Assistant de Direction

IV - DOSSIER DE CANDIDATURE :

Peuvent faire acte de candidature les ressortissants de l'un des Etats membres de la CEMAC, âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 janvier 2019, jouissant de leur droit civique et étant de bonne moralité.

Les candidats doivent fournir les pièces ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Directeur Général ;
- un curriculum vitae modèle exclusif à prendre sur le site de la CEMAC ;
- les copies certifiées des diplômes ou autres attestations ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;

Les dossiers de candidatures doivent parvenir par courrier électronique format pdf à l'adresse suivante: assa_ac@yahoo.com avec copie à kiapofrancois0@gmail.com au plus tard 15 janvier 2019.

Les éventuels candidats peuvent avoir plus d'information sur le site de la Commission de la CEMAC ci-après: www.cemac.int voir menu « CARRIERE ».



François Alexandre KIAPO.

REMERCIEMENTS

Le directeur du Cercle Mess des Officiers de Brazzaville, le colonel Yvon Itoua, les familles Itoua, Kibhat et Killy, remercient parents, collègues, amis et connaissances qui les ont soutenus spirituellement, moralement, physiquement et financièrement lors du décès de leur sœur, mère et tante Mme Eugénie Mireille Itoua.

Ils vous prient de s'unir à eux dans la prière pour le repos de l'âme de la disparue.



PROGRAMME DES OBSÈQUES

Veuve Bouanga née Marie Véronique Moyikoua

Date : 29 décembre 2018

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10h00 : recueillement au domicile familial sis 161 de la rue Louingué, Ouenzé

11h00 : messe de requiem en l'église Saint Jean Baptiste de Talangai

12h00 : départ pour le cimetière privé Bouka

16h00 : fin de la cérémonie.



Joachim Mouhoungou

Me Patrice Mahoungou, Boniface Mankou Mahoungou, Edouard Malanda, Céline Mouguelé et famille informent parents, amis et connaissances que l'inhumation de leur regretté frère, fils, père et grand-père, Joachim Mahoungou dit « Joakim », décédé le 19 décembre au CHU de Brazzaville, auront lieu ce samedi 29 décembre 2018 suivant le programme ci-après :

9h30 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville (CHU) ;

10h : recueillement dans la salle VIP de la morgue ;

12h00 : départ pour le cimetière privé Ma Campagne ;

14h00 : retour du cimetière au domicile sis 25, rue Moussoumbali à Mfilou, (Référence petit marché du terminus de l'avenue Mayama) et fin de la cérémonie.



VIE DES INSTITUTIONS

Les personnes vivant avec handicap élisent leurs membres ayant voix délibératives

Les assemblées électives organisées le 26 décembre, dans les chefs-lieux de département du pays, ont débouché sur la sélection d'une soixantaine de délégués devant se réunir au sein du futur Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap (CCPVH).

Si à l'intérieur du pays les élections générales ont consisté à désigner un seul délégué par département, dans les différents types de handicap, à Brazzaville il s'est agi du vote par catégorie. Ainsi, le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire a ouvert, à l'Institut de jeunes sourds de Brazzaville, six bureaux de vote, regroupant les électeurs par catégorie. Il y a eu, en effet, un bureau pour les handicapés moteurs ; les sourds et déficients auditifs ; les aveugles et déficients visuels ; les parents des déficients intellectuels étant donné qu'il s'agit des personnes dépendantes ; les sans mélanine (albinos) ; les femmes de tout type de handicap.

Après une journée de vote sur la surveillance des éléments de la gendarmerie nationale, les personnes vivant avec handicap qui ont pris d'assaut les bureaux ont pu élire huit membres par catégorie en dépit de la multitude des candidats. Supervisant les élections dans la ville capitale, le directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Christian Aboké-Ndza, a rappelé qu'il y avait une spécificité sur le mode de sélection des membres du CCPVH. Selon lui, cette institu-

tion sera composée des membres ayant voix délibératives qui sont élus, venant des associations de personnes vivant avec handicap, et des membres à voix consultatives venant des ministères.

« Pour des besoins de transparence, le ministère a pris la décision d'authentifier les récépissés des associations pour s'assurer qu'il ne s'agit pas des organisations fictives qui désignent des candidats électeurs. Cela a été fait en collaboration avec les services techniques du ministère de l'Intérieur. Ils sont décidés d'élire des gens qui sont en capacité de défendre leur cause », a expliqué le directeur de cabinet, précisant que le travail du ministère consistait à les accompagner en adaptant des stratégies conformément à ce que leur spécificité exigeait.

Notons que conformément à la loi organique déterminant son organisation, sa composition et son fonctionnement, le CCPVH a deux missions essentielles : émettre des avis et faire des suggestions au gouvernement pour une meilleure prise en compte des personnes issues de cette catégorie sociale. Il sera, en effet, composé de cent trois membres dont soixante-quatre élus par les organisations des personnes vivant avec handicap. Seuls ces derniers auront des voix délibératives. Quant aux autres membres qui auront des voix consultatives, ils seront proposés par les organes étatiques en charge des questions de handicap. Les membres qui peuvent être élus au sein du secrétariat exécutif permanent doivent dûment être mandatés.

Parfait Wilfried Douniama

RWANDA

Non-lieu dans l'enquête sur l'attentat déclencheur du génocide de 1994

Les juges d'instruction en charge de l'enquête sur l'attentat contre le président rwandais, Juvénal Habyarimana, ont rendu une ordonnance de non-lieu, écartant la perspective d'un procès sur ce douloureux épisode.

Les enquêteurs ont ainsi suivi les réquisitions du parquet de Paris, réclamant en octobre l'abandon des poursuites contre des proches de l'actuel président rwandais, Paul Kagame, qui risquaient d'être renvoyés devant une cour d'assises.

Dans cette ordonnance rendue le 21 décembre, les magistrats expliquent prendre cette décision « en l'absence de charges suffisantes », a précisé la source judiciaire. L'information judiciaire avait initialement été ouverte pour « assassinat et complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » ainsi que pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme ».

Me Philippe Meilhac, avocat de la veuve de l'ex-président, Agathe Habyarimana, a annoncé que les parties civiles allaient faire appel de cette ordonnance. Depuis plus de vingt ans, ce dossier empoisonne les relations entre Paris et Kigali, sur fond de débat sur les responsabilités françaises à l'époque du génocide.

Le 6 avril 1994, l'avion de Juvénal Habyarimana, un Hutu, avait été abattu en phase d'atterrissage à Kigali, la capitale du Rwanda, par au moins un missile. Cet attentat est considéré comme le déclencheur du génocide qui fit huit cent mille morts selon l'ONU, principalement dans la minorité tutsi.

En France, une information judiciaire avait été ouverte en 1998 après la plainte des familles de l'équipage, composé de Français. Le premier juge saisi, Jean-Louis Bruguière, avait privilégié l'hypothèse d'un attentat commis par des soldats de l'ex-rébellion tutsi du Front patriotique rwandais, dirigé par Paul Kagame, devenu président en 2000.

Closes une première fois, les investigations avaient été relancées en 2016 mais se sont heurtées à une série d'obstacles avant d'être définitivement bouclées en décembre 2017.

Josiane Mambou Loukoula et AFP



Noël Avec les Orphelins



Créée en 2015 par Nathalie Bumba, l'Association Regard d'Afrique entend contribuer, par ses actions et soutiens, à la construction d'une société plus solidaire en apportant de l'aide aux personnes défavorisées.

Assurer un avenir meilleur aux orphelins en leur donnant une bonne éducation, est l'un des objectifs que s'est donné Regard d'Afrique. La prise en charge de la scolarité de certains orphelinats, à l'instar de l'espace Morgane, est l'une des stratégies mise en place par l'association pour atteindre ses objectifs.



LCB Bank
GROUPE BMCE BANK

Bonne Année

2019

***La Direction Générale et l'ensemble de son personnel
souhaitent bonne et heureuse année, de santé, de bonheur,
de succès et de paix à sa fidèle clientèle***



LCB Bank
GROUPE BMCE BANK

Av. Amilcar cabral-Brazzaville
Tél. : (242) 22 281 09 55 / 56 / 78
Fax : (242) 22 281 09 77
Web : www.lcb-bank.com _ B.P : 2889

AÉROPORT INTERNATIONAL MAYA-MAYA

Lancement officiel de la semaine de sécurité

Doter le Congo d'infrastructures aéroportuaires aux normes de sécurité et de sûreté internationales, intégrant la certification des aéroports en conformité avec les normes, procédures et standards de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les référentiels réglementaires nationaux, constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement congolais qui en a fait, entre autres, son cheval de bataille.



La première semaine de la sécurité sur l'aéroport international Maya-Maya, tenue du 18 au 20 décembre, procède de cette vision qui poursuivait un double objectif : sensibiliser les usagers de l'aéroport et plus largement le public aux problématiques de sécurité et promouvoir les bonnes pratiques, afin d'améliorer le niveau de sécurité des opérations aéronautiques. Cette semaine a donné également lieu à l'inauguration du Centre directeur des opérations d'urgence (Cdou) par le ministre des

Transports, de l'aviation civile et de marine marchande, Fidèle Dimou, en présence du directeur général d'Aerco, Jean Michel Ratron, ainsi que des invités. Ce centre fait partie des installations et services d'aérodrome et sert à la coordination globale des opérations en cas d'urgence. Parmi les situations d'urgence, il y a, entre autres, les situations critiques concernant des aéronefs, le sabotage y compris les menaces à la bombe; les actes de capture illicite d'aéronef; les incidents dus à des

marchandises dangereuses ; les incendies de bâtiments; les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique.

Plusieurs ateliers sur la sécurité dans les stands situés sur le parvis de l'aérogare ont été organisés au cours des trois jours de la première

semaine de sécurité. Le clou des activités a été la journée portes ouvertes avec la participation d'écoles et collèges, le ramassage de débris, l'exercice sur table au Cdou ainsi que les exercices sur feux réels avec les pompiers de l'aéroport et la sécurité civile.



MTN MoMo

Po na yo !

Touche ton 13^{ème} mois

Achète du crédit ou envoie de l'argent à partir de 5.000 Frs avec **MoMo** pour toucher jusqu'à **20.000.000 FCFA**



Tape ***145#** pour **gagner 1 million/jour** par tirage au sort **pendant 20 jours**.

Remise des lots dans les agences **MTN**.
everywhere you go

mtncongo.net

Brèves

Gabon

Le président Ali Bongo Ondimba s'adressera à la nation lors d'un discours du Nouvel an depuis Rabat, au Maroc, où il se trouve en convalescence, en attendant son retour au Gabon à une date qui n'a pas été précisée. Ce sera la première prise de parole du président Bongo depuis qu'il a été hospitalisé, le 24 octobre dernier, en Arabie saoudite à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Il a été soigné pendant plus d'un mois dans un hôpital de Ryad avant d'être transféré à Rabat, d'abord dans un hôpital militaire, puis dans une résidence privée où il se trouve toujours en convalescence et en rééducation. Depuis deux mois, la communication officielle a été rare et partielle quant à la santé du chef de l'Etat. Si Ali Bongo n'est plus en mesure d'assumer ses fonctions, la présidente du sénat, Lucie Milebou Mboussou, devrait assurer l'intérim jusqu'à l'organisation d'une élection présidentielle dans un délai maximum de soixante jours.

Rwanda

Le produit intérieur brut (PIB) du pays a enregistré une progression de 7,7% durant le troisième trimestre de 2018, grâce notamment aux bonnes performances des secteurs des services et de l'industrie, selon des données publiées par l'Institut national de la statistique. Cette progression met l'économie du pays des mille collines sur la bonne voie pour atteindre le taux de croissance de 7,2% projeté pour l'ensemble de l'année 2018. Entre le 1er juillet et le 30 septembre, le secteur de l'industrie a enregistré une croissance de 12%, alors que celui des services a progressé de 7%. Les secteurs des mines et de l'agriculture ont enregistré des taux de croissance respectifs de 7% et 5%. Le secteur des services est le premier contributeur au PIB du Rwanda (48%), devant l'agriculture (28%). Le gouvernement table sur un taux de croissance de 8% en 2019.

Sénégal

Le dépôt des candidatures à la présidentielle se terminait le 26 décembre à minuit. Près d'une vingtaine de dossiers a été déposée. Avec une grande nouveauté pour la présidentielle du 24 février : les parrainages. Chaque candidat a dû déposer près de cinquante-trois mille 53 000 signatures d'électeurs de tout le pays. Le Conseil constitutionnel doit désormais les vérifier et publier la liste des candidats retenus au plus tard

le 21 janvier prochain, trente-cinq jours avant le premier tour prévu le 24 février. Dans cette course à la présidence, un seul candidat a l'air sûr de lui. Macky Sall le dit et le répète : il est certain de gagner dès le premier tour avec le soutien de nombreux partis, notamment des socialistes d'Ousmane Tanor Dieng qui n'auront pas de candidat pour la première fois depuis l'indépendance.

Nigeria

Le pays a résolu un différend avec l'opérateur de téléphonie mobile, MTN, portant sur un montant de 8,13 milliards de dollars. La Banque centrale du Nigeria (CBN) accusait le géant sud-africain d'avoir rapatrié illégalement ces fonds dans son pays. Plus grand marché des télécommunications du continent, le Nigeria a provoqué un choc pour MTN et les investisseurs étrangers en août, en ordonnant de remettre cet argent dans le circuit bancaire nigérian et en condamnant quatre banques commerciales impliquées dans le transfert. La CBN avait affirmé que la société sud-africaine n'avait pas obtenu l'autorisation requise avant de rapatrier les fonds entre 2007 et 2015. Le contentieux avait provoqué un effondrement des actions de MTN. Selon les médias nigériens, MTN a payé cinquante-trois millions de dollars au titre de pénalité pour régler l'affaire avec la CBN.

Mauritanie-Sénégal

Les gouvernements mauritanien et sénégalais ont signé, à Nouakchott, de nouveaux accords gaziers, les « derniers nécessaires » avant le lancement de l'exploitation à l'horizon 2022 du champ marin de « Grand Tortue-Ahmeyin », à la frontière entre les deux pays. Les deux voisins se sont entendus sur la « fiscalité applicable aux sous-traitants » de ce projet transfrontalier, l'accord de financement des deux compagnies nationales (Petrosen côté sénégalais et la SMHPM côté mauritanien), la commercialisation du gaz naturel liquéfié ou encore l'autorisation d'« exploitation ». La construction des installations d'exploitation devrait démarrer au début de l'année 2019 et les premiers mètres cubes de gaz devront être livrés en 2022. Ce projet permettra de produire 2,5 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié en moyenne par an. Le montant des investissements et leur répartition entre les partenaires privés et publics n'ont pas été précisés.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°011 / DURQuaP / 2018
REPUBLICQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)**

**EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER LES PLANS DIRECTEURS
D'URBANISME, LES PLANS D'URBANISME DE DETAIL ET LES PLANS DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES DES VILLES DE POINTE-NOIRE ET DE BRAZZAVILLE**

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-015BIS-SC-SFQ

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Elaboration des Plans Directeurs d'Urbanisme, des Plans d'Urbanisme de Détail et des Plans de Restructuration des Quartiers Précaires des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à produire les documents suivants :

Pour la ville de Brazzaville

- Un (01) document de Plan de Restructuration de Quartier (PRQ) Moukoundzi-Ngouaka de l'arrondissement 1 Makélékélé de la ville de Brazzaville ;
- Un (01) document de Plan de Restructuration de Quartier (PRQ) Soukissa dans l'arrondissement 5 Ouenzé de la ville de Brazzaville ;
- Un (01) document de Plan de Restructuration pour chacun des deux (2) nouveaux quartiers à sélectionner dans la ville de Brazzaville ;
- Un (01) document de Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la ville de Brazzaville, à l'horizon 2035 ;
- Un (01) document de Plan d'Urbanisme de Détail (PUDé) de la ville de Brazzaville.

Pour la ville de Pointe-Noire

- Un (01) document de Plan de Restructuration de Quartier (PRQ) de Tchiniambi dans l'arrondissement 4 Loandjili de la ville de Pointe-Noire ;
- Un (01) document de plan de restructuration de quartier (PRQ) Mboukou dans l'arrondissement 3 Tié-Tié de la ville de Pointe-Noire ;
- Un (01) document de Plan de Restructuration pour chacun des deux (2) nouveaux quartiers à sélectionner dans la ville de Pointe-Noire ;
- Un (01) document de Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la ville de Pointe-Noire, à l'horizon 2035 ;
- Un (01) document de Plan d'Urbanisme de Détail (PUDé) de la ville de Pointe-Noire.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral / Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)

invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de sélection fondée sur la qualité « SFQ » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 11 janvier 2019 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.

Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdgt@gmail.com

**Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO.-**

REPORT DES ÉLECTIONS À BENI, BUTEMBO ET YUMBI

Lamuka dénonce une fraude sur la composition du corps électoral

La plate-forme de soutien à la candidature de Martin Fayulu demande à tous les Congolais « de refuser catégoriquement d'obéir à la décision de la Céni qui constitue un ordre manifestement illégal, conformément à l'article 28 de la Constitution » et appelle à une journée ville morte sur toute l'étendue du pays ce vendredi 28 décembre pour exiger son annulation.

La décision de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) de reporter à mars 2019, pour des raisons sécuritaires et sanitaires, les élections dans les circonscriptions de Beni ville, Butembo (Nord-Kivu) et Yumbi (Mai-Ndombe) n'est pas bien digérée par la coalition

Lamuka. Cette plate-forme électorale appelle carrément à son refus catégorique par les Congolais, estimant qu'elle « constitue un ordre manifestement illégal conformément à l'article 28 de la Constitution ». Elle l'a déclaré le 27 décembre par l'intermédiaire de Pierre Lumbi, le directeur de campagne du candidat numéro 4, au cours d'une conférence de presse tenue au siège du G7 à Kinshasa. Ce dernier a lu, à l'intention des journalistes présents, une déclaration politique qui donne la position de Lamuka par rapport au report des scrutins à Beni, Butembo et Yumbi. Pour Lamuka, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la Céni, de connivence avec le pouvoir en place, « veut se débarrasser de certaines circonscriptions électo-

rales pour des raisons inavouées ». Ce report, d'après cette coalition, met à nu les manigances de la Centrale électorale qui chercherait à organiser une fraude sur la composition du corps électoral. Et d'ajouter que le report des élections dans les trois circonscriptions « va empêcher à un million de Congolais de participer à la désignation du président de la République, des députés nationaux et provinciaux ». En outre, la décision controversée de la Céni va « priver les partis politiques ayant déposé des listes dans des circonscriptions électorales de réaliser le seuil nécessaire pour l'élection législative nationale et, le cas échéant, au niveau provincial ». Et Lamuka de s'interroger : « Sur la base de quelle loi la Céni va-t-elle calcu-

ler le seuil pour les élections reportées ? »

Le directeur de campagne de Martin Fayulu a, par ailleurs, indiqué « qu'aucune loi de la République ne donne compétence ni qualité à la Céni de priver une partie de la population congolaise de son droit élémentaire et souverain, consacré par la Constitution, d'élire ses représentants ou dirigeants, ni d'exclure une portion du territoire à prendre part à la gestion et à la conduite des affaires publiques du pays ». Balayant d'un revers de main toutes les raisons avancées par la Céni pour justifier sa décision, Lamuka a, en outre, fustigé le calendrier réaménagé de la Céni qui ne donne aucune date sur la publication des résultats des élections législatives natio-

nales et provinciales.

Une autre manœuvre pour organiser la fraude, selon Lamuka. « Par cette décision, la Céni omet sciemment de parler de la publication des résultats des élections législatives nationales et provinciales. En suspendant la publication des résultats de vote des élections législatives nationales et provinciales, la Céni veut se donner le temps de manipuler les résultats en faveur d'une catégorie choisie et bien connue. En réalité, toutes ces manœuvres mettent à nu des manigances de la Céni. Il s'agit d'une fraude électorale organisée sur la composition du corps électoral », dit Pierre Lumbi.

Alain Diasso

PRÉSIDENTIELLE

Alain-Daniel Shekomba se retire de la course

Le candidat à la magistrature suprême estime que les jeux sont déjà faits pour avoir perçu les signes et les manifestations publiques de la fraude électorale qui se met en place.

Alain-Daniel Shekomba vient d'annoncer, ce 27 décembre via son compte twitter, son retrait du processus électoral, se disant excédé par les atermoiements de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) à conduire le peuple congolais aux élections censées déboucher sur la première alternance démocratique au pays. Il est convaincu que tout ce qu'entreprend la Centrale électorale n'est que pure mascarade et distraction dans la mesure où les jeux sont déjà faits. « Il m'est très irresponsable de continuer avec un processus électoral dont le seul but est de plonger notre pays dans la confusion électorale », a-t-il twitté.

Le candidat à la magistrature suprême, et non des moindres, dit avoir perçu les signes et les manifestations publiques de la fraude dans le management du processus électoral et refuse de cautionner une parodie d'élection. « Les expérimentations hasardeuses et les prestidigitations de la Céni au plan technique et opérationnel depuis plus de deux ans et le rôle plus que partisan des acteurs institutionnels avant, pendant et après la campagne électorale ainsi que les manœuvres militaires incongrues en cours commanditées par le gouvernement en place plantent tous les décors d'un plébiscite et d'une parodie d'élections que je ne saurais cautionner, en tant que candidat, électeur et citoyen congolais », a-t-il dit.

Il se montre, par ailleurs, sceptique sur la tenue des élections le 30 décembre et en mars 2019 comme fixé par la Céni tout en demandant à ses compatriotes de suivre les recommandations des acteurs crédibles, constants, cohérents, fidèles et en permanence plus proches de la misère et

de la pauvreté de la population congolaise. « Je lance un appel pathétique à tous les Congolaises et Congolais qui croient en une autre piste de solution pour un changement véritable de système politique, l'instauration d'un État de droit,



Alain-Daniel Shekomba

le rétablissement définitif de la paix et de justice sociale de suivre assurément les recommandations des acteurs crédibles, constants, cohérents, fidèles et en permanence plus proches de la misère et de la pauvreté de la population congolaise dont le Dr Mukwege, co-lauréat du Prix Nobel de Paix 2018, et le collectif des associations de la société civile auxquels je joins ma voix et mon engagement pour dire NON aux deux rendez-vous électoraux du 30 décembre et du mois de mars prochains fixés par la Céni », a-t-il indiqué. Rappelons que Daniel Shekomba, en sa qualité d'expert en informatique, a eu à démontrer que la machine à voter avait dans son logiciel un programme pour manipuler les résultats par le code QR. Le rétablissement de l'autorité de l'État, la sécurité du territoire, la sécurité de la population et la distribution équitable des richesses faisaient partie des principaux axes de son programme de gouvernance.

Alain Diasso

ELECTIONS

La Céni appelée au respect de la date du 30 décembre

La Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénc) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC) ont invité, dans un communiqué conjoint du 24 décembre, la Centrale électorale à organiser les scrutins à la date échue afin d'éviter une fin chaotique du processus électoral.

Le document a été signé, pour la Cénc, par Mgr Marcel Utambi, et pour l'ECC par le révérend pasteur André Bokundoa. Les hommes de Dieu ont averti que le processus électoral en cours en République démocratique du Congo se déroulait sur fond d'une crise de confiance qui risque d'entraîner des conséquences dangereuses pour la paix post-électorale. Les diverses réactions enregistrées à la suite des différents reports des élections, ont-ils noté, donnent à penser que le peuple congolais ne tolérera pas un nouveau report des scrutins. Aussi exhortent-ils la Commission électorale nationale indépendante (Céni) à tenir sa promesse de faciliter l'accès aux observateurs et aux témoins dans les bureaux de vote ainsi que dans les centres locaux de compilation des résultats (CLCR). La Centrale électorale, ont-ils fait savoir, ne devra publier que les résultats issus du comptage manuel, reçus des CLCR et dont les procès verbaux devront être affichés devant les différents bureaux de vote.

Bannir l'intolérance

Les Eglises catholique et protestante, par leurs dirigeants, sont également préoccupées par « l'intolérance politique de tout bord et par les actes de violence qui ont causé les pertes en vies humaines sans compter de nombreux blessés au cours de la campagne électorale ». Tout en présentant leurs condoléances aux familles éprouvées, elles ont dit fermement condamner toute forme de violence d'où qu'elle vienne et désapprouvé l'intolérance qui risque de conduire à des violences dé-

plorables pendant et après le scrutin. La Cénc et l'ECC ont aussi demandé aux leaders politiques, particulièrement aux candidats à la présidence de la République, de lancer un appel pressant et public à leurs partisans en les invitant à la non-violence. Les candidats à différents niveaux d'élections sont appelés à cultiver en eux l'esprit démocratique d'acceptation élégante des résultats et en cas de contestation légitime, de le faire par des voies légales et non par l'incitation à la violence. Mgr Marcel Utambi et le révérend pasteur André Bokundoa ont aussi encouragé le peuple congolais à continuer à œuvrer pour la paix et l'unité de la nation. « Qu'il participe massivement et activement au scrutin. Qu'il ne prête pas oreille à certains leaders politiques qui distillent les messages incitant à la violence, au régionalisme et au tribalisme », ont-ils écrit.

Un culte pour la paix en RDC

Convaincues que « si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que peinent les bâtisseurs », la Cénc et l'ECC invitent toutes les parties prenantes au processus électoral, notamment les candidats, à participer aux cultes œcuméniques qu'elles prévoient d'organiser partout où cela sera possible dans le pays, le 29 décembre. A Kinshasa, précisent-ils, ce culte œcuménique aura lieu à la Cathédrale Notre-Dame du Congo à 11h00.

Mais, pour garantir la transparence pendant et après les élections, ces pères spirituels ont exhorté le gouvernement à veiller au fonctionnement normal de l'internet et des SMS qui constituent aujourd'hui des canaux de communication importants pour les différentes parties prenantes au processus électoral, précisément les acteurs politiques, les observateurs, les témoins et les journalistes, etc.

Lucien Dianzenza



METSTOIAUROUGE

NOUVEAU MASOLO+

Pour les fêtes, c'est plus de minutes à prix réduits

***121*1*2#**

7 MIN

125 FCFA / 3 JOURS

3 MIN

60 FCFA / 1 JOUR

30 MIN

350 FCFA / 7 JOURS

LE RESEAU DES SMARTPHONES

airtelcongob    

NOËL

Les jouets réconfortent des enfants malades à l'hôpital général de Loandjili

La caravane sociale 2018, organisée le 25 décembre par les élus locaux du département de Pointe-Noire, sous le patronage du président du Conseil municipal et départemental, Jean François Kando, a donné du sourire aux enfants admis à la pédiatrie.

L'arrivée de Jean François Kando à la pédiatrie de l'hôpital général de Loandjili a procuré de la joie aux enfants malades. En effet, l'un d'entre eux âgé de 3 ans, hospitalisé depuis quelques jours, a presque été guéri après avoir reçu un kit de jouets et un ballon des mains du maire. Le petit garçon, avec une main perfusée, après un large sourire à son bienfaiteur, a eu aussitôt l'envie de descendre de son lit d'hôpital pour jouer au ballon. Le président du Conseil et sa délégation se sont réjouis de la réaction de cet enfant qui était, à leur arrivée, très affaibli dans les bras de sa mère désespérée. La caravane sociale 2018 du Conseil municipal et départemental de Pointe-Noire a été aussi une aubaine pour les orphelins et les dému-



Jean François Kando remettant des jouets à un enfant malade/Adiac

nis de recevoir les jouets. Cette première action de distribution des jouets aux enfants de la ville océane et de Tchiamba-Nzassi s'inscrit dans le cadre du onzième objectif du projet de développement du président du Conseil municipal et départemental de Pointe-Noire.

« Le Conseil a pensé qu'il fallait apporter un peu de joie aux enfants défavorisés, surtout ceux qui sont à l'hôpital. C'est pourquoi nous avons fait le tour des centres hospitaliers de la ville et des orphelinats pour donner des jouets aux enfants. Cela intègre

le programme social du conseil. C'est quelque chose que nous faisons de façon sporadique mais le souhait serait que cela soit pérenne », a-t-il indiqué.

La caravane qui a duré quatre heures est partie du Centre de santé intégré (CSI) de Mvou-Mvou, en

passant par celui de Loandjili, l'hôpital général de Loandjili, le CSI de Siafoumou, le Centre d'accueil Jean-Baba, le CSI de Mbot, la maternité Madeleine-Mouissi, l'orphelinat Amour-de-Dieu à Côte Matève et le village Fouta, dans le district de Tchiamba-Nzassi.

À la fin, les élus locaux ont exprimé leur satisfaction d'avoir réalisé cette activité en faveur des enfants démunis et souhaitent la pérenniser. « C'est une grande joie de nous retrouver avec les enfants de Fouta, l'un des villages du district de Tchiamba-Nzassi où je suis la seule femme élue sur dix conseillers. À l'occasion de la fête des enfants, nous avons souhaité être avec eux. Ils ont dansé et reçu leurs jouets. Je ne peux que me réjouir et souhaite que cette action se pérennise pour que les enfants de notre district ne soient pas en marge de la fête de la Nativité », a-t-elle dit, espérant que cette action soit tournante au niveau des différents villages.

Charlem Léa Legnoki

Des spectacles égayent les enfants démunis de Louessi

Le conte, le théâtre et les jeux ont été présentés par les enfants du Cercle culturel pour enfants (CCE), dans le sixième arrondissement Ngoyo, à l'occasion du quart de Noël que l'association juvénile a organisé le 25 décembre.



Les enfants de Louessi manifestant leur joie/Adiac agrémenté l'activité. « À l'occasion de cette fête de Noël, grâce à l'appui et l'apport des partenaires, nous avons organisé cette modeste activité en faveur des enfants défavorisés de Louessi afin qu'ils ne se sentent pas délaissés et que leurs mains toujours sur la joue en signe de tristesse soient ce jour dans la poche », a dit Joël Nkounkou, directeur du CCE.

Hervé Brice Mampouya

Depuis plus de quinze ans, le CCE associe à ses activités en lien avec la fête de la Nativité les enfants démunis afin qu'ils la passent dans la joie. Cette année, ce sont les enfants de Louessi qui ont eu ce privilège. Ainsi, une centaine d'enfants orphelins et de la rue ont festoyé avec le CCE qui leur a servi des mets et des jus de fruits.

Les spectacles des enfants du CCE ont

KOUILOU

Aloïse Paka élu délégué au Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap

L'assemblée générale des organisations des personnes vivant avec handicap du Kouilou a élu, le 26 décembre, à Loango, au siège de la préfecture, Aloïse Paka comme membre ayant voix délibérative au Conseil consultatif.



Désiré Léa Ondongo félicitant Aloïse Paka

Les délégués des six districts du département du Kouilou et celui de l'Association Jean-Félix-Paka pour l'émergence des handicapés et orphelins du Kouilou ont porté leur dévolu sur Aloïse Paka, lors du vote à bulletin secret qui a eu lieu en présence de Désiré Léa Ondongo, secrétaire général du département du Kouilou, qui

avait à ses côtés Firmin Sembé, directeur départemental des Affaires sociales du Kouilou et le directeur départemental de l'Administration du territoire.

Aloïse Paka a eu 57, 14 % de voix, distançant ainsi M. Makosso et Eric Tchignoumba. Comblé et satisfait, l'heureux élu a promis de représenter dignement le Kouilou au Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap comme il le fait, du reste, avec les différentes activités qu'il mène dans le département en faveur des personnes vivant avec handicap.

Signalons que le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap est chargé d'émettre des avis sur la condition de ces personnes et de faire au gouvernement des suggestions visant leur meilleure prise en charge. Ses organes sont l'assemblée générale et le secrétariat exécutif permanent.

H.B.M.

REVENDEMENTS

Les expropriés non-indemnisés de Kintélé apaisés

La primature a rassuré l'ensemble des expropriés que l'indemnisation est une des priorités du gouvernement pour l'année prochaine. Le dossier n'est pas classé dans les oubliettes.

Dans la matinée du 27 décembre, les expropriés non indemnisés du site du Complexe sportif de la Concorde et du Centre international de conférence, à Kintélé, ont fait un sit-in rythmé par un concert de casse-roles devant la primature. « *Respectez la Constitution et payez notre argent* », pouvait-on lire sur les pancartes brandies. Sur les T-shirts que les manifestants ont portés, en guise d'uniforme pour la circonstance, l'article 23 de la Constitution était en effet gravé : « *Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnisation, dans les conditions prévues par la loi* », stipule ledit article dans son deuxième alinéa.

Pour apaiser les esprits surchauffés, les services de la primature ont invité la présidence du collectif des expropriés non indemnisés au dialogue. Les deux parties se sont alors retrouvées à huis clos. Plus d'une heure d'échanges a suffi pour que les représentants du collectif sortent de là satisfaits. « *On est rassuré que le paiement se fera à partir de 2019. Le gouvernement en a fait sa priorité* », a déclaré le président de collectif, Giscard Ghislain Tiba, en rendant compte aux manifestants qui avaient retenu leur souffle en attendant les conclusions des pourparlers.

En rappel, l'expropriation date d'il y a six ans. En 2013, près de mille trois cents propriétaires terriens et acquéreurs ont été indemnisés. Plus de deux mille sont en attente d'indemnisation à ce jour. À en croire l'acquéreur exproprié, Louis Lekouma, après la première enquête parcellaire, plusieurs expropriés fictifs ont fait leur apparition sur les listes. Autant dire que pour le reste du processus, le gouvernement est appelé à la vigilance.

Rominique Makaya

ARTS MARTIAUX

Le club Washi ouvre ses portes aux judokas

Aux environs de Nkombo, dans le neuvième arrondissement Djiri, il n'existait aucun club de judo jusque-là. Créé par Me Armand Ghislain Malikoua, le club Washi vient donc répondre aux attentes des budokas de la zone et à celles de l'ensemble des jeunes qui veulent se lancer dans la pratique de cet art martial japonais.

Le club Washi accueille déjà un bon nombre de jeunes judokas, filles et garçons, a assuré Me Caloger Aya, président du Comité de normalisation de la Fédération congolaise de judo. « *C'est une bonne initiative. Nous devons mettre un accent particulier sur cette pépinière pour qu'elle parvienne à mieux assurer la relève*



Les athlètes du club Washi

dans les années à venir », a-t-il déclaré, précisant que ce club est créé dans un contexte d'absence totale de club de judo aux environs du quartier Nkombo.

Pour sa part, le créateur, Me Armand Ghislain Malikoua, n'a pas manqué de souligner la vocation du club Washi. « *Véritable association éducative, le judo club Washi propose une pédagogie progressive adaptée pour tous, fondée sur la connaissance des techniques, la coordination des mouvements, le développement de la souplesse et le respect des valeurs morales* », a-t-il fait savoir.

Le club Washi a vu le jour au moment où le judo congolais traverse une zone de turbulence. Du fait des contradictions entre différentes tendances, la fédération a été remplacée par un comité de normalisation pour tout remettre en ordre. Sur la légitimité du club, le président de ce comité a indiqué : « *Un club pour naître doit se réunir en assemblée générale, adopter ses textes fondamentaux et obtenir le récépissé de la préfecture avant de s'affilier à la ligue départementale. C'est ce que le club Washi a fait* ». Le club Washi fonctionne donc en toute légitimité pour la promotion du judo au Congo.

R.M.

BRIN D'HISTOIRE

Clap de fin

86 mois, 344 semaines, 320 jours et autant de Brin d'histoire, une page se tourne. C'est le clap de fin. Avec le sentiment du travail bien accompli. En clair, ce Brin d'histoire est le tout dernier d'une série entamée, il y a plus de six ans.

Grand merci à Jean-Paul Pigasse, Lydie Pongault, Emile Gankama, Gerry Gérard Mangondo et à toute l'équipe rédactionnelle des Dépêches de Brazzaville. Au terme de cette féconde collaboration, que dire ? J'ai pris beaucoup de plaisir à rendre ma copie toutes les semaines. Les différents thèmes abordés dans Brin d'histoire m'ont permis de faire le tour de la vie politique, économique, sociale et culturelle du Congo. J'y ai rencontré les laideurs des pratiques en cours dans ce magnifique pays qui en ont contrarié le développement. J'ai pu aussi scruter les heurs et malheurs de la République qui a fêté ses 60 ans dans une atmosphère morbide.

Ce pays, le Congo, riche incontestablement, n'a pas connu l'essor qu'il méritait. La faute à ses hommes politiques qui ont souvent amalgamé les sphères publique et privée. Dire que ces hommes sont minables, c'est presque une lapalissade. Ils ont infantilisé le peuple et désacralisé la valeur travail. Le Congo risque de le payer au prix fort, à moins d'un ultime sursaut du président de la République. Il lui reste encore une chance de sauver les meubles. Sans surenchérir sur l'angoisse, l'inquiétude, les souffrances du peuple, il convient de dire que le temps presse désormais.

Mais dans cette gangue humaine, on trouve de rares pépites qui, hélas, n'ont pas toujours été traitées de la manière qu'il convient. Spectateurs impuissants de la dégradation de la vie nationale - tout le monde n'a pas une âme de martyr, et c'est dommage - ces talents ne sont pas moins coupables de la déchéance nationale et des « problèmes qui nous prennent à la gorge », comme dirait François Mauriac. Mais toute chose étant égale par ailleurs, ils méritaient néanmoins un meilleur traitement, hors des considérations politiques, géopolitiques, politiciennes, «

clientélistes » ou idéologiques. Il importe que des changements soient opérés dans le fonctionnement de l'Etat, en déliquescence avancée, dans le choix des hommes et dans la gestion de ses ressources. Ce n'est qu'à cette condition que le Congo retrouvera une meilleure santé économique. Il n'y a pire politique que celle du statu quo. S'arc-bouter sur les mauvaises manières n'est pas la meilleure façon de s'en sortir. Il en faut plus, sans doute, le changement. C'est ce qu'attend le peuple du pouvoir.

Les hommes politiques congolais ne sont pas sérieux. C'est un euphémisme, voire un lieu commun. Ils doivent changer d'attitudes et de discours pour modifier le visage de notre destin. Les mentors d'hier ont disparu. On assiste à une paupérisation qualitative de la classe politique qui, de surcroît, manque d'expérience. Surtout, ceux qui s'agitent sporadiquement, au besoin, tiennent lieu d'opposants mais ne disposent pas d'une autorité morale qui transcende les clivages délétères qui fondent la vie politique au Congo. D'une façon générale, les politiciens congolais, spécialistes des retournements de veste, des coups fourrés, sont souvent victimes de leurs lubies. Cette crise d'hommes sérieux, aussi bien au sein du pouvoir qu'en dehors, montre la difficulté d'une alternative crédible. Alors, face à ce vide sidéral, Denis Sassou N'Guesso qui, nolens volens, tient encore la barre, doit faire preuve de caractère et de courage pour donner un coup de pied dans cette fourmilière qui contrarie l'unité, le travail et le progrès du Congo.

Le temps n'est plus à ressasser le passé, mais d'en tirer les leçons ainsi que celles des 60 ans de la République pour remettre le pays dans la voie du développement. C'est le véritable enjeu des prochaines décennies. Tout le reste n'est que fuite en avant. A défaut d'un passé et d'un présent glorieux, quel avenir pour le pays et pour nos petits-enfants ? C'est la grande question. La réponse réside en deux ou trois petites choses, mais qui sont des véritables choix politiques forts. Et, c'est facile à faire : réviser la Constitution pour en extraire les aspects régressifs comme la propriété du sol confiée à des prétendus pro-

priétaires fonciers, en général, sur le principe du premier occupant. L'un des premiers habitants du quartier dit Lycée Sankara a donné son propre nom, Oboli, à la rue éponyme. C'est un ancien de Poto-Poto et ancien joueur du Cara (Club athlétique renaissance Aiglons). Dans le même esprit, constitutionnaliser une nouvelle procédure de nomination des cadres aux hautes fonctions de l'Etat (ministres, directeurs généraux, etc.). D'autres points posent problèmes dans cette Constitution, notamment le nombre pléthorique des institutions qui grevent notablement les finances publiques. En un mot, il s'agira de créer des institutions fortes, animées par des compétences avérées au service d'une nouvelle et bonne gouvernance et de restaurer l'autorité de l'Etat. Cette restauration devrait permettre la remise en marche de la machine nationale enrayée par le laxisme, le vol, la corruption, les déviations sociales diverses, etc. En un mot, comme je le disais dans un récent Brin d'histoire, citant Michel Foucault : « *Surveiller et punir* ». C'est ça l'Etat. Son rôle, en ces temps de marasme économique, est aussi d'élaborer une politique multisectorielle transversale : ville, éducation, formation, emploi, santé, culture, etc., et ne pas en faire une simple profession de foi ou une vaine proclamation, comme trop souvent dans ce pays. C'est là qu'on l'attend.

« *To ko mema Congo na mutu éé* », dit la chanson de Kevin Mbouandé. Ce qui est un fardeau. Il n'en faut pas tant. Pour ne pas en arriver à cette épuisante et exténuante contorsion, il faut remettre le Congo sur les rails. Ce n'est pas compliqué. Il suffit, comme je viens de le dire, d'une véritable volonté politique et une petite étincelle de génie. En fait, c'est un véritable aggiornamento qui s'impose pour changer de paradigme, comme on dit aujourd'hui. Pour faire une omelette, il faut casser des œufs. C'est simple. Ça aussi, je l'ai dit maintes fois. Pour ne pas être un empêcheur de tourner en rond, j'arrête « *Brin d'histoire* ». Les véritables héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit. Avec son « *Brin d'histoire* », Mfumu en est véritablement un. Fin.

Mfumu